

Un contexte régional

- près d'une commune sur deux concernée par des problèmes d'inondations
- · les normes de potabilité parfois dépassées
- la qualité et la quantité de la ressource en eau menacées
- les cours d'eau généralement de mauvaise qualité et artificialisés
 - > Besoin d'une forte mobilisation pour inverser cette tendance



Un cadre institutionnel

- le Document d'Orientations Régionales
- le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
 - son moyen d'action 57-5 : « Protection et amélioration de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des sols »
 - l'avenant « marée noire et intempéries »
- · le Schéma de Service Collectif
 - > Un thème prioritaire du SRADT



Les enjeux

- le SDAGE, adopté en 1997, constitue le cadre général de l'intervention du Conseil Régional et définit les enjeux de l'eau :
 - > des enjeux globaux :
 - gérer le risque
 - assurer la préservation de la ressource
 - maintenir les équilibres naturels et écologiques
 - > un enjeu transversal:
 - développer la gestion intégrée



La Politique de l'Eau du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

- accompagne et complète la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne dont l'objectif est le bon état de l'eau pour 2015
- poursuit l'application du SDAGE
- se veut transversale au sein de l'Institution Régionale



















